

Informations de base	
2024/0017(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Filtrage des investissements étrangers dans l'Union Abrogation Règlement 2019/452 2017/0224(COD) Subject 6.20.06 Investissements étrangers directs (IED)	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		GLUCKSMANN Raphaël (S&D)	30/09/2024
			Rapporteur(e) fictif/fictive CASPARY Daniel (EPP) BAY Christophe (Pfe) TORSELLI Francesco (ECR) VEDRENNE Marie-Pierre (Renew) MESURE Marina (The Left)	
	Commission à fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		MARQUES Margarida (S&D)	19/02/2024
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		FERBER Markus (EPP)	12/09/2024
	ITRE Industrie, recherche et énergie		BUDKA Borys (EPP)	20/02/2025
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		HAHN Svenja (Renew)	18/09/2024
	TRAN Transports et tourisme		FERBER Markus (EPP)	16/09/2024

	Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	FERBER Markus (EPP)	04/03/2024
	ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)		
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs (Commission associée)		
	TRAN Transports et tourisme	FERBER Markus (EPP)	17/04/2024
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Commerce	DOMBROVSKIS Valdis	
Comité économique et social européen			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
24/01/2024	Publication de la proposition législative	COM(2024)0023 	Résumé
25/04/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
25/04/2024	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
13/11/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
08/04/2025	Vote en commission, 1ère lecture		
10/04/2025	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A10-0061/2025	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/0017(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Règlement 2019/452 2017/0224(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE767.951	17/01/2025	
Avis de la commission	ECON	PE765.288	28/01/2025	
Avis de la commission	TRAN	PE765.308	29/01/2025	
Amendements déposés en commission		PE768.105	04/02/2025	
Amendements déposés en commission		PE768.131	04/02/2025	
Avis de la commission	ITRE	PE763.211	24/02/2025	
Avis de la commission	IMCO	PE765.339	24/02/2025	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2024)0023 	24/01/2024	Résumé
Document annexé à la procédure	SWD(2024)0023 	25/01/2024	
Document annexé à la procédure	SWD(2024)0024 	25/01/2024	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	ES_PARLIAMENT	COM(2024)0023	09/04/2024	
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2024)0023	15/05/2024	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1434/2024	10/07/2024	
CofR	Comité des régions: avis	CDR3403/2024	20/11/2024	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Service de recherche du PE	Briefing	02/09/2024

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	06/03/2025	Carl Zeiss AG
GREGOROVÁ Markéta	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	04/02/2025	American Chamber of Commerce to the European Union
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	30/01/2025	FEPOR
GREGOROVÁ Markéta	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	28/01/2025	Invest Europe
TSIODRAS Dimitris	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	23/01/2025	American Chamber of Commerce to the European Union
POZAKS Reinis	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	22/01/2025	American Chamber of Commerce to the European Union
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	21/01/2025	American Chamber of Commerce to the European Union
FERBER Markus	Rapporteur(e) pour avis	ECON	21/01/2025	American Chamber of Commerce to the European Union
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	10/01/2025	Invest Europe
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	09/01/2025	Nel Hydrogen
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	18/12/2024	European Sea Ports Organisation
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	13/12/2024	US Mission to the EU
HAHN Svenja	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	11/12/2024	AEGIS Europe American Chamber of Commerce to the European Union Bundesverband der Deutschen Industrie e.V. DIE FAMILIENUNTERNEHMER Deutsche Industrie- und Handelskammer EUROCHAMBRES – Association of European Chambers of Commerce and Industry European Sea Ports Organisation Verband Deutscher Maschinen- und Anlagenbau e.V.
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	06/12/2024	Linklaters LLP
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	27/11/2024	UNIFE
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	26/11/2024	Grand Port Fluvio-maritime de l'Axe Seine
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	22/11/2024	BUSINESSEUROPE
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	21/11/2024	American Chamber of Commerce to the European Union
ATTARD Daniel	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	14/11/2024	European Cyber Security Organisation
ATTARD Daniel	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	14/11/2024	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	13/11/2024	US Mission to the EU
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	08/11/2024	IBM Corporation
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	08/11/2024	Australian embassy

GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	07/11/2024	WindEurope
HAHN Svenja	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	06/11/2024	General Electric Company
HAHN Svenja	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	05/11/2024	IBM Corporation
FERBER Markus	Rapporteur(e) pour avis	TRAN	30/10/2024	UNIFE
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	29/10/2024	European Electronic Component Manufacturers' Association
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	29/10/2024	Airbus
GLUCKSMANN Raphaël	Rapporteur(e)	INTA	29/10/2024	FGS Global (Europe) GmbH
ATTARD Daniel	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	16/10/2024	BUSINESSEUROPE
FERBER Markus	Rapporteur(e) pour avis	TRAN	10/10/2024	European Sea Ports Organisation

Autres membres

Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
WARBORN Jürgen	29/01/2025	Swedish National Trade Board

Filtrage des investissements étrangers dans l'Union

2024/0017(COD) - 24/01/2024 - Document de base législatif

OBJECTIF : améliorer la protection de la sécurité et de l'ordre public de l'UE en proposant un meilleur filtrage des investissements étrangers dans l'UE.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : le règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers (IDE) dans l'Union a été adopté en 2019 et est entré en application le 11 octobre 2020. Il répondait aux préoccupations croissantes concernant certains investisseurs étrangers cherchant à acquérir le contrôle d'entreprises de l'UE qui fournissent des technologies, des infrastructures ou des intrants critiques, ou détiennent des informations sensibles, et dont les activités sont essentielles pour la sécurité ou l'ordre public au niveau de l'UE. L'objectif du règlement était d'aider à identifier et à traiter les risques pour la sécurité ou l'ordre public liés aux IDE qui affectent au moins deux États membres ou l'UE dans son ensemble, car le degré élevé d'intégration du marché intérieur signifie qu'un IDE dans une entreprise de l'UE peut créer un risque au-delà des frontières de l'État membre qui accueille l'IDE.

Depuis l'adoption du règlement, **la question de la sécurité et de l'ordre public a gagné en importance**. La pandémie de COVID-19, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et d'autres tensions géopolitiques ont souligné la nécessité de pouvoir **identifier les risques liés à certains investissements et de mieux protéger les actifs critiques de l'UE** contre ceux-ci. Cela a également contribué à l'augmentation significative du nombre d'États membres adoptant un mécanisme national de filtrage et à l'élargissement, par certains États membres, du nombre de secteurs soumis au filtrage. Toutefois, une part importante des IDE dans l'UE est toujours destinée **aux États membres qui n'ont pas de mécanisme de filtrage**, ce qui laisse des vulnérabilités car des IDE potentiellement critiques ne sont pas détectés.

CONTENU : le règlement proposé révisé et améliore le mécanisme de coopération entre les États membres et la Commission créé par le règlement (UE) 2019/452 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers (IDE) dans l'Union. Les nouvelles règles visent à **améliorer la capacité de l'UE à détecter les investissements étrangers susceptibles d'avoir une incidence négative sur la sécurité ou l'ordre public**.

Les principales dispositions de la proposition sont les suivantes :

Mécanismes nationaux de contrôle

La proposition contient des règles relatives aux mécanismes nationaux de contrôle. Les États membres seraient tenus de mettre en place et de maintenir un mécanisme de contrôle conforme aux exigences du règlement proposé et de le notifier à la Commission. Sur la base de ces notifications, la Commission serait tenue de publier une liste des mécanismes nationaux de contrôle.

Les mécanismes devraient couvrir au moins i) les investissements dans des entreprises de l'UE participant à des projets ou programmes d'intérêt européen; et ii) les investissements dans des entreprises de l'UE actives dans des domaines revêtant une importance particulière pour les intérêts de l'UE en matière de sécurité ou d'ordre public figurant à l'annexe II de la proposition de règlement (investissements soumis à notification).

Mécanisme de coopération

Des dispositions sont prévues pour un mécanisme de coopération permettant aux États membres et à la Commission d'échanger des informations et de suggérer des mesures si un investissement étranger est susceptible d'avoir une incidence négative sur la sécurité ou l'ordre public dans plus d'un État membre, ou par le biais d'un projet ou d'un programme présentant un intérêt pour l'Union.

La Commission serait autorisée à émettre un avis à l'intention de l'État membre dans lequel l'investissement étranger a lieu si elle considère que cet investissement étranger est susceptible d'avoir une incidence négative sur la sécurité ou l'ordre public de plus d'un État membre, ou sur des projets ou programmes d'intérêt européen pour des raisons de sécurité ou d'ordre public.

La proposition prévoit également des règles pour les États membres et la Commission en ce qui concerne la détermination de l'impact probable d'un investissement étranger sur la sécurité ou l'ordre public et les décisions de filtrage des États membres.

Transparence

Afin de garantir la transparence des mécanismes de filtrage et de la coopération européenne en matière de filtrage des investissements étrangers, la proposition exige des États membres qu'ils rendent compte chaque année au public de leurs activités et décisions de filtrage en publiant des informations agrégées et anonymes. La Commission devrait également publier un rapport annuel sur la mise en œuvre du règlement.

Enfin, la proposition comporte des **annexes** qui fournissent une liste de projets et de programmes présentant un intérêt pour l'Union, et qui énumèrent les technologies, actifs, installations, équipements, réseaux, systèmes, services et activités économiques qui revêtent une importance particulière pour la sécurité ou l'ordre public de l'Union.

Implications budgétaires

Afin d'atteindre efficacement les objectifs de cette initiative, il est nécessaire de financer un certain nombre d'actions au niveau de la Commission.

Les dépenses annuelles en matière de ressources humaines s'élèveront à environ 5,162 millions d'euros par an, ce qui devrait permettre à la Commission de disposer d'un effectif total de 29 fonctionnaires. Les autres dépenses administratives sont liées au remboursement des frais de voyage des États membres pour les réunions du groupe d'experts et du comité. Ces coûts devraient s'élever à 0,032 million d'euros par an.

Les dépenses opérationnelles, qui serviront à financer l'infrastructure informatique nécessaire pour soutenir la coopération directe entre la Commission et les États membres par le biais de canaux de communication sécurisés, atteindront environ **0,25 à 0,29 million d'euros par an**. La Commission a l'intention de lancer une étude externe dotée d'un budget de 0,25 million d'euros pour étayer son évaluation du respect par les États membres après la fin de la période de transition. La Commission envisagera de lancer une deuxième étude à l'appui de l'évaluation quinquennale de la proposition de règlement par la Commission.